



Adresse Mail : arcasm78@Gmail.com

Gymnase LECUYER Avenue du Général de Gaulle 78200 MANTES LA JOLIE

Entrée parking rue Denis Diderot

Saison Salle	De Septembre à fin mars	De Septembre à fin mars	De Septembre à fin mai
Gymnase lecuier	Archers confirmés	Archers Débutants	Jeunes
Mardi	19h30 à 22h15		
Mercredi			16h00 à 17h45
Vendredi		20h30 à 22h45	
Les créneaux Salle	sont gardé d'avril à juin	Surtout le vendredi	
Saison Extérieur	D'avril à fin Aout	D'avril à fin Aout	Juin
Terrain de Follainville-Dennemont	Archers équipés d'arc personnel	Archers équipés par le club	
Mardi (d'avril à mi mai)	18h30 à la tombée du jour	18h30 à la tombée du jour	
Mardi (mi mai à fin juin)	19h30 à la tombée du jour	18h30 à la tombée du jour	
Mercredi			16h00 à 17h45
Jeudi (d'avril à mi mai)	18h30 à la tombée du jour	18h30 à la tombée du jour	
Jeudi (mi mai à fin juin)	18h30 à la tombée du jour	19h30 à la tombée du jour	

*A partir d'octobre quand la rentrée est stabilisée, les archers compétiteurs auront accès au vendredi

COTISATION – SAISON 2026/2027

	Archers Confirmés			Archers Débutants incluant le prêt à tirer		
	GPS&O hors Follainville Dennemont	Follainville Dennemont	HORS GPS&O	GPS&O hors Follainville Dennemont	Follainville Dennemont	HORS GPS&O
Adulte en compétition	150	145	155	220	215	225
Adulte pratique en club	138	133	143	208	203	213
Adulte pas de pratique	68	63	73			
Découverte à partir de mars 2027	50	45	55	120	115	125
2 ^{ème} Club de Tir	28	23	33			
*Jeune (née entre 01/01/2007 et 31/12/2016)	125	120	130	195	190	200
Adulte handisport	Nous consulter			Nous consulter		

*Enfant âgés de 11 ans au 01/09/2026

La cotisation Archers débutant inclus le « prêt à tirer » ainsi que le prêt de l'arc.

Le prêt à tirer est composé de : La licence, l'assurance, la carte de progression, le passeport (pour la compétition) les insignes de progression. Le carquois, la palette, la dragonne, le protège bras et 7 flèches. **L'entretien, la réparation et le remplacement de votre « prêt à tirer » est à votre charge puisqu'il vous appartient.**

Un **chèque de cautions de 90 euros** vous sera demandé au moment du prêt de l'arc, ce chèque restera dans votre dossier et vous sera rendu à la fin de la saison au retour du matériel (arc, corde, viseur).

Dès la deuxième année, l'arc équipé d'un viseur et d'une corde peut être loué.

Au tarif de **50 € par trimestre soit 150 € pour les 3 trimestres.**

Les stabilisateurs sont à votre charge.

73 communes forment le GPS&O (Les communes qui forment la CAMY et les autres) La liste est trop longue pour en faire une énumération. <https://gpseo.fr/communaute-urbaine/decouvrir-le-territoire/les-73-communes>.

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Le Formulaire –Création-renouvellement-licence adhésion dûment remplie.

Remplir le questionnaire de santé Majeur et mineur.

Une adresse mail valide. Car licence dématérialisée. Pour les **jeunes** adresse **Mail des parents**.

1 photo d'identité (pour les nouveaux adhérents) pour le dossier.

Le règlement de votre cotisation.

*NB : le règlement de la cotisation peut s'effectuer en espèces ou par **chèque** à l'ordre de
« **ASM TIR A L'ARC** »*

Ainsi que tous les moyens de paiement acceptés par ASM voir site de l'ASM ;

Si vous bénéficiez d'une participation de votre comité d'entreprise, demander nous une attestation de paiement.

Pour obtenir votre licence votre **dossier doit être complet.**

Par mesure de respect des règles de sécurité et d'assurance, l'accès au pas de tir sera refusé aux personnes non licenciées.

Merci de votre compréhension.

LES QUELQUES REGLES A RESPECTER

PORTER DES *CHAUSSURES DE SPORT FERMES* PROPRES LORS DES *TIRS EN SALLE ET EXTERIEUR.* (*Règle de Sécurité*)

CALME ET DISCRETION SONT DE RIGUEUR SUR LE PAS DE TIR

ETEINDRE LES PORTABLES. *LES CHEVEUX LONG DOIVENT ETRE ATTACHES* (*Règle de Sécurité*)

PARTICIPER A LA MISE EN PLACE ET AU RANGEMENT DU MATERIEL

PRENDRE CONNAISSANCE DES INFORMATIONS DONNEES EN FIN DE SEANCE

CONSULTER REGULIEREMENT LA PANNEAU D'AFFICHAGE ET LIRE LES MAILS ENVOYES PAR *arcasm78@gmail.com*.

RESPECTER LES HORAIRES ET LE MATERIEL MIS A VOTRE DISPOSITION

PORTER UNE TENUE BLANCHE LORS DE TOUTES LES COMPETITIONS EXTERIEURES ET AUTRES MANIFESTATION TRADITIONNELLES (*Tir du Roy, Tir de la St Sébastien, Bouquet provincial*)

SUIVRE LES CONSIGNES DES RESPONSABLES DU MATERIEL (*dépôt, entretien, restitution du matériel ...*)

NE PAS UTILISER LE MATERIEL DE PRET HORS DE SALLE D'ENTRAINEMENT ET HORAIRES ENCADRES